



8, Rue de Rive, 1204 Genève
Tél. (022) 310 07 35, Fax (022) 310 07 39
www.arif.ch / e-mail info@arif.ch

FORMATION INITIALE – LSFIN

Connaissance des règles de conduite de la LSFIN (art. 6 LSFIN)

Formation e-learning

En vertu de la LSFIN, les Conseillers à la clientèle, soit notamment les conseillers financiers ainsi que les distributeurs de produits financiers, doivent pouvoir démontrer qu'ils connaissent les règles de comportement de la LSFIN (art. 6 LSFIN).

En particulier, les Conseillers qui ont déposé une demande d'inscription auprès d'un Registre suisse des Conseillers sans démontrer leur connaissance de ces règles doivent suivre une formation LSFIn reconnue.

Les participants doivent se connecter sur une plateforme sécurisée au moyen d'une adresse e-mail individuelle préalablement communiquée à l'ARIF. Une procédure illustrée sera adressée aux personnes inscrites. La finance d'inscription doit être entièrement réglée à l'avance.

- | | |
|----------|---|
| Module 1 | Stéphanie Hodara El Bez , Associée, Altenburger Ltd legal+tax, membre du Comité de l'ARIF
« Champ d'application de la LSFIn et enregistrement des conseillers » |
| Module 2 | Géraldine Badel Poitras , Associée, Gillioz Dorsaz & Associés, membre du Comité de l'ARIF
« Classification et règles de comportement » |
| Module 3 | Antoine Amiguet , Associé Avocat, OBERSON ABELS SA
« Offre d'instruments financiers » |
| Quiz | Test d'évaluation |

Veillez noter que la session de formation sera clôturée par un quiz en ligne et que les certificats de participation seront envoyés par e-mail aux personnes ayant suivi tous les modules et rempli le test d'évaluation

Frais d'inscription : CHF 422.-/ pers. (TVA 8.1% incluse)

Cette formation est destinée aux prestataires de services financiers et aux conseillers à la clientèle subordonnés à l'art. 6 LSFIn et listée comme formation reconnue en matière de règles de comportement LSFIn